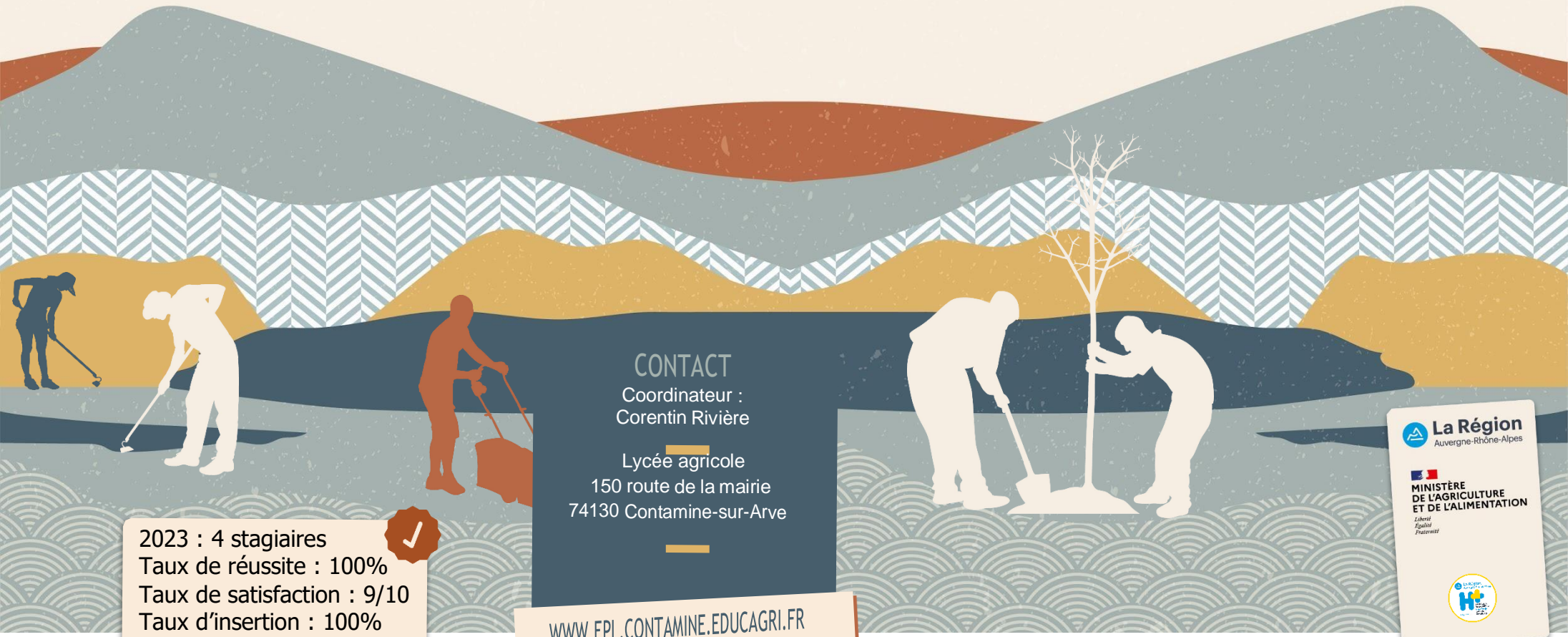




CAP agricole Jardinier paysagiste

DIPLÔME DE NIVEAU 3 EN MODULAIRE



CONTACT

Coordinateur :
Corentin Rivière

Lycée agricole
150 route de la mairie
74130 Contamine-sur-Arve

WWW.EPL.CONTAMINE.EDUCAGRI.FR

+33 (0)4 50 03 62 01

2023 : 4 stagiaires
Taux de réussite : 100%
Taux de satisfaction : 9/10
Taux d'insertion : 100%

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité



afnor
CERTIFICATION

Qualiopi
processus certifié

pôle emploi

CEFA ENVOL

L'AVENTURE
DU VIVANT

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise à valider les compétences de l'ouvrier jardinier paysagiste

- Entretien la végétation
- Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements

ORGANISATION ET CONDITION D'ACCÈS

- Dossier d'inscription, à renvoyer **COMPLET** au plus tard **1 mois avant le début de la formation**
- Information collective, entretien individuel, échanges avec prescripteurs et chargés d'accompagnement pour valider le projet.

ACCESSIBILITÉ : L'établissement est signataire de la charte qualitative d'accueil H+, les personnes en situation de handicap reconnu bénéficieront d'un suivi, d'un plan de formation adaptée, d'une pédagogie renforcée.

DURÉE

En formation continue sur 10 mois minimum, du **24-08-2023 au 22-05-2024.**

Durée en OF : **392 heures soit 56 jours en centre**
Périodes en entreprise : **Minimum 280 heures**

EFFECTIF MINIMUM :	6	EFFECTIF MAXIMUM :	12
PROCHAINE SESSION :	02/10/2023		

Taux de réussite 2022 : 100 %
Taux de réussite 2023 : 100 %

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation s'articule autour d'enseignements professionnels et d'enseignements généraux

Enseignement professionnel

- Module scientifique : Biologie végétale, agronomie, écologie, reconnaissance des végétaux (35H)
- Module technique : Entretien végétal, entretien des installations et des infrastructures paysagères, création végétale, création d'installations et d'infrastructures paysagères (petite maçonnerie), mécanique (entretien courant et réparation de 1^{er} niveau des matériels et équipements). (231H)
- Module technique en lien avec le territoire : Entretien des berges et cours d'eau et/ou Taille et soins des arbres fruitiers (70H)

Enseignement général

- Module Monde actuel- Rapport d'activité (42H)
- Santé sécurité au travail (14H)

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

Les candidats titulaires d'un diplôme minimum de niveau 3 (CAP) sont dispensés des enseignements généraux



CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir plus de 18 ans
- Demandeur d'emploi ayant construit son projet de formation
- Autofinancer sa formation si aucune prise en charge de Pôle Emploi n'est possible
- Salarié ayant suivi un module d'initiation "d'entretien espaces verts"
- Salarié ayant une expérience de plusieurs mois dans le domaine du paysage.

TARIFS ET CONDITIONS FINANCIÈRES

- Formation intégralement prise en charge par pôle emploi pour les demandeurs d'emploi.
- D'autres prises en charge sont possibles selon le profil du candidat : **nous consulter.**
- Tarif à partir de 15,00€ de l'heure.

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Nous mettons en place une pédagogie de l'alternance (2 j/semaine). Chaque semaine de formation a un thème et les enseignements s'axent autour de celui-ci.

- Mise en pratique systématique des contenus sur des chantiers école adaptés aux objectifs
- Pédagogie active : les formateurs accompagnent tous les participants dans les réalisations
- Pédagogie différenciée : les formateurs accompagnent individuellement dans les apprentissages
- La formation est dispensée par modules et peut être validée par blocs de compétences
- Un échange régulier à lieu avec les structures d'emploi ou d'accueil pour les stagiaires



OBTENTION DU DIPLOME

Diplôme en 6 Unités Capitalisables (UC) et 1 unité d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) qui doivent toutes être acquises indépendamment les unes des autres.

Les UC sont évaluées tout au long de la formation dans le cadre de situation d'épreuve inspirée des pratiques professionnelles.

Pour chaque UC, le stagiaire peut bénéficier d'un 2ème passage s'il ne l'a pas validée.

DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

La formation vise à former des ouvriers qualifiés en travaux paysagers, tout en apportant une sensibilité aux espaces naturels afin d'intervenir tant en jardin, qu'en pleine nature.

Les champs d'interventions de l'ouvrier paysagiste

- Entreprise paysagiste
- Services techniques des communes
- Syndicat et groupement intercommunaux (service environnement et entretien de l'espace)
- Entreprise d'entretien de l'espace
- Association intervenant sur l'environnement et en entretien de l'espace
- Encadrant de chantier d'insertion

Le parcours peut également se poursuivre sur une formation de niveau 4

- Brevet Professionnel Aménagements Paysagers (BP IV) en 1 an

